

**ARRÊTÉ N° 25-002
PORTANT NOMINATION DE
MONSIEUR CÉDRIC PLESSE ET MADAME LINDA CHIKH,
RESPECTUEUSEMENT DIRECTEUR ET DIRECTRICE ADJOINTE
DU LABORATOIRE DE PHYSICOCHIMIE DES POLYMÈRES ET DES
INTERFACES (LPPI)**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,*
- Vu le règlement intérieur du laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces (LPPI),*
- Vu le relevé de décision du conseil de laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces (LPPI) du 13 septembre 2024 portant élection de Monsieur Cédric PLESSE en tant que directeur du laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces (LPPI),*
- Vu le relevé de décision du conseil de laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces (LPPI) du 13 décembre 2024 portant élection de Madame Linda CHIKH en tant que directrice adjointe du laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces (LPPI),*

Considérant l'avis favorable des membres du Conseil de laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces (LPPI) en date du 13 septembre 2024 et du 13 décembre 2024 sur ces deux candidatures,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Monsieur Cédric PLESSE est nommé directeur du laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces (LPPI).

Madame Linda CHIKH est nommée directrice adjointe du laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces (LPPI).

Article 2 : Durée

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur Cédric PLESSE et madame Linda CHIKH sont nommés pour la durée du contrat quinquennal.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 10 janvier 2025

Le président de CY Cergy Paris
Université

Laurent GATINEAU



Transmis au rectorat le : 10 janvier 2025
Publié le : 10 janvier 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.